

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2010

Etaient présents : REYNIER-POETE Patrick
MERE Philippe
RAVANAT Jean-Luc
RAVANAT Jean-Louis
PERRIN Caroline
RAVANAT Carole
CASSAGNE Thierry
PELÉ Denis

Etaient excusés : BARNEL Annick
CACHET Christine
PELLISSIER Francis

Ordre du jour : ONF : Martelage des coupes 2011
Renouvellement certification PEFC
Nouvelles demandes de subventions et participations
Maîtrise d'ouvrage logements locatifs des Perrins
SE 38 : changement de statuts
Droit de préemption
Informations et questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du 21 octobre 2010 est approuvé par les membres du conseil municipal.

ONF : MARTELAGE DES COUPES 2011 ET RENOUVELLEMENT CERTIFICATION PEFC

Martelage des coupes 2011

Patrick Reynier-Poète donne lecture de la lettre de M. Jérôme Nord de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoir dans les forêts soumises au régime forestier. La parcelle 20 est concernée pour les coupes affouagères. Trois garants de la bonne exploitation des bois doivent être nommés.

Après délibération, le conseil municipal demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2011 au martelage de la coupe située parcelle 20 et désigne Messieurs Thierry Cassagne, Francis Pellissier et Jean-Luc Ravanat comme garants de la bonne exploitation des bois.

Renouvellement certification PEFC

Patrick Reynier-Poète expose au conseil la nécessité pour la commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC pour la période 2011-2015 afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

En adhérant au processus, la commune s'engage à respecter le cahier des charges du propriétaire forestier de la région Rhône-Alpes ; de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC ; de s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et

.../...

débardés sous la responsabilité de la commune ; de s'engager à honorer la cotisation annuelle.

Après délibération, le conseil municipal accepte de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC pour la période 2011-2015.

NOUVELLES DEMANDES DE SUBVENTIONS ET DE PARTICIPATIONS

Demandes de subventions

Patrick Reynier-Poète soumet deux nouvelles demandes de subventions :

- une de la Maison Familiale Rurale de Vif : centre de formation par alternance qui accueille une élève de la commune.
- une d'un montant de 100 € du Lycée de la Motte Servolex : une des classes de ce dernier organise un voyage scolaire et demande une participation pour une élève.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas verser de subvention à ces deux établissements.

Demande d'achat par l'école maternelle

Patrick Reynier-Poète présente la demande de l'école maternelle sur l'acquisition d'un assortiment musical de 20 instruments pour une valeur totale de 566.10 euros ainsi que l'état des dépenses liées aux écoles depuis quelques années.

Thierry Cassagne indique qu'au dernier conseil d'école, les enseignantes avaient demandé des joints pour les portes, des cache-prises et la réparation du store.

Jean-Luc Ravanat fait part du problème du store du haut dont le coût est élevé car il n'est pas droit. Il faudrait mettre deux stores à mi-hauteur de fenêtre pour baisser le coût. Il n'a pas pu avoir le responsable des stores Beschi et continue donc à s'en occuper. Le volet roulant doit être réparé.

Patrick Reynier-Poète informe de l'installation des cache-prises. En revanche, il n'est pas d'accord avec les anti-pinces doigts pour plusieurs raisons ; l'inesthétique et les prix assez élevés. Le lino du hall d'entrée serait également à changer. Il date de la création de l'école en 1991. Des devis pourraient être demandés pour une mise en place aux prochaines vacances d'été.

Caroline Perrin précise que si le revêtement a duré aussi longtemps, c'est qu'il a très bien été entretenu.

Après délibération, le conseil municipal accepte d'acheter l'assortiment musical d'une valeur de 566.10 € sur le budget 2011.

Demande de participation de la commune de La Mure pour les frais de scolarité d'un enfant en CLIS

Patrick Reynier-Poète expose la demande de la commune de La Mure sur la participation financière pour les élèves domiciliés à Saint Jean et scolarisés en CLIS sur La Mure. Pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2009, la participation s'élève à 564.85 euros. Cette demande est faite chaque année.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention et accepte de verser le montant de la participation.

.../...

MAITRISE D'OUVRAGE LOGEMENTS LOCATIFS DES PERRINS

Patrick Reynier-Poète rappelle que trois cabinets (Opac 38, H&D Conseils et C2A) ont été sollicités pour déposer une offre pour la maîtrise d'ouvrage des logements locatifs des Perrins. Deux d'entre eux ont répondu (H&D Conseils et C2A). L'Opac 38 a téléphoné et n'est pas intéressé.

La commission d'appel d'offres, réunie le 07 décembre 2010, a examiné attentivement les propositions et porte son choix sur le cabinet C2A. M. Guyard du CAUE a également consulté les offres et a donné son avis.

Les coûts journées sont quasi identiques, entre 500 et 600 € et le montant des deux premières tranches également. La différence de prix entre les deux se porte sur la troisième tranche où le nombre de journées est différent (6 pour H&D contre 15 pour C2A).

Plusieurs mairies ayant fait appel aux deux cabinets sont satisfaites de leurs services.

Jean-Luc Ravanat apporte la précision du déplacement du cabinet C2A sur le lieu du projet.

Après délibération, le conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission et confie la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au cabinet C2A de Saint Martin le Vinoux pour un coût de 13 200 € HT au total (Tranche ferme : 2 675 € ; tranche conditionnelle 1 : 1 900 € et tranche conditionnelle 2 : 8 625 €).

SE 38 : CHANGEMENT DE STATUTS

Jean-Louis Ravanat explique l'évolution de la réglementation sur les services publics d'électricité qui oblige la création d'un syndicat départemental regroupant toutes les communes. Il devrait voir le jour en 2011. La centaine de communes actuellement hors du syndicat énergies de l'Isère sera dans l'obligation de rejoindre le syndicat départemental (le SE 38 devrait être ce syndicat). Il y aura création de comités de territoires avec des délégués. La création de ce syndicat implique de nouvelles élections.

La taxe d'électricité encaissée actuellement par la commune, d'un montant d'environ 8 000 €, devrait être perçue par le SE 38 et reversée à la commune moins 2 % en 2011. Pour les années suivantes, le syndicat départemental devra prendre de nouvelles décisions. La taxe d'électricité ne sera plus affectée sur le montant mais sur la consommation.

DROIT DE PREEMPTION

Patrick Reynier-Poète demande au conseil de se prononcer sur l'usage du droit de préemption pour la vente de la propriété Hallot aux Rochettes.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Assainissement

Patrick Reynier-Poète fait part du courrier du service de la police de l'eau donnant ses remarques sur la forme et le fond des dossiers des stations d'épuration des Pellissiers et des Rhoures. Leur conclusion stipule qu'il serait préférable d'éviter les zones humides.

M. Nicot n'est pas inquiet sur les remarques et demande une réunion avec les services concernés afin qu'ils viennent sur le terrain.

Travaux de voirie à Font-Reynier et les Arnauds

Patrick Reynier-Poète donne les coûts des travaux de voirie réalisés à Font-Reynier et les Arnauds.

Travaux pris en compte par la communauté de communes de la Matheysine :

Pour Font-Reynier, 9 649.21 €
Pour les Arnauds, 10 758.74 €.

Travaux pris en compte par la commune :

Pour Font-Reynier : 7 288.80 €

Tracteur Fastrac

Patrick Reynier-Poète informe de la vidange effectuée sur le tracteur Fastrac. Des morceaux de ferraille ont été trouvés dans le pont. Il espère que le tracteur passera l'hiver. Il confirme la fatigue du véhicule (12 ans pour 5 000 heures). Un camion chargé du déneigement dure en moyenne 5 ans. Pour le remplacer, il faut compter environ 100 000 euros.

D'un point de vue technique, plus il va durer, plus les frais de réparation seront importants. Il faut songer à le remplacer.

D'un point de vue politique, il y a l'aspect du financement. Les élus de Notre Dame considèrent investir davantage que Saint Jean. Or, leur raisonnement est faux ; il y a autant de frais investis d'un côté que de l'autre sur l'ensemble du matériel.

Jean-Luc Ravanat affirme l'existence d'un bruit étrange sur le tracteur.

Philippe Mère signale, qu'a priori, la commune de Notre Dame de Vaulx ne serait pas d'accord pour financer le tracteur par moitié, alors que les achats ont toujours été payés à 50/50. Leur argument porte sur les contraintes spécifiques liées notamment à la voirie communale de Saint Jean.

Thierry Cassagne trouve logique de financer le matériel par moitié car il est propriété du Sivom. La commission "matériel" devrait se réunir pour en discuter.

Moloks

Caroline Perrin fait le constat de la fermeture des locaux poubelles alors que le matériel incendie se trouve à l'intérieur.

Patrick Reynier-Poète fera enlever les bacs poubelles de 600 litres et les locaux seront rouverts.

Denis Pelé fait part de quelques problèmes sur les moloks des Prats. Les couvercles ne sont pas forcément remis en place correctement et il faudrait les déneiger.

Jean-Luc Ravanat explique la complication du déneigement des parkings. Il y a toujours des voitures garées et le déneigement n'est pas forcément possible.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Saint Jean de Vaulx, les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé les membres présents.